



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Service Foncier et Patrimoine  
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,  
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,  
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés  
☎ 04.94.36.81.79 – [lsandreschi@mairie-toulon.fr](mailto:lsandreschi@mairie-toulon.fr)

**DECISION MUNICIPALE N° 2024/034/A.J.**

## DECISION

### PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**OBJET** : Paiement de la somme de 76,83 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais d'établissement et de signification de sommation de réparation de verrière extérieure dans l'affaire Ville de TOULON / BALDACCHINO – 12, Traverse Cathédrale – Facture n° L2474 du 22 mars 2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, Huissiers de Justice Associés, 1, Avenue Vauban, 83000 TOULON Cedex, sur le compte 0000709750X, Banque 30002, Guichet 03900, Clé 75, la somme de 76,83 € TTC (SOIXANTTE SEIZE EUROS ET QUATRE VINGT TROIS CENTIMES), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 04 AVR. 2024

Pour le Maire de Toulon  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 04 AVR. 2024

PUBLIE LE 04 AVR. 2024

## Acte à classer

DAJ2024034AJ

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

&gt; AR reçu &lt;

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-04T10-56-50.00 ( MI252078938 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240404-DAJ2024034AJ-AR ( Voir l'accusé de réception **associé** )

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/034/A.J. du 04/04/2024 portant  
de la somme de 76,83 euros TTC à la SCP d'Huissiers  
Patrick LAURE et Henri ALDEGUER relative aux frais d'établissement  
et de signification de sommation de réparation de verre  
extérieure dans l'affaire Ville de Toulon/Baldacchino

Date de décision : 04/04/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DAJ SFP 2024 034 AJ - 04 04  
2024.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/24 à 10:56

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 04/04/24 à 10:56

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 04/04/24 à 11:03